



## La Ville de Penmarc'h recrute un agent d'accueil à la mairie (H/F)

À temps complet  
CDD saisonnier du 3 août au 31 août 2026



**La Ville de Penmarc'h recrute un agent d'accueil saisonnier (H/F)** pour renforcer son équipe et assurer un service de proximité auprès du public à l'accueil de la mairie durant la période estivale.

### Missions principales

- Accueillir, informer et orienter le public, ainsi que les partenaires externes.
- Assurer la tenue du standard téléphonique.
- Gérer la boîte mail.
- Gérer le départ du courrier.
- Répondre aux demandes d'actes d'état civil.
- Recueillir et transmettre les déclarations des objets perdus et trouvés.

Assurer également l'accueil du public le samedi matin, compensé par un repos le lundi matin.

### Profil recherché

- Souriant(e), sens du service public.
- Bonne connaissance de la commune.
- La maîtrise de l'anglais ou de l'allemand serait une compétence appréciée.
- Bonnes qualités relationnelles.
- Autonomie, responsabilité.
- Disponibilité, rigueur et discrétion.

**Veillez adresser votre lettre de motivation et votre curriculum vitae avant le 17 avril 2026 à :**

**Monsieur le Maire Jean-Paul STANZEL**

**Mairie de Penmarc'h - Service ressources humaines**

**110, rue Edmond Michelet - B.P. B - 29760 PENMARC'H**

**Contact : [rh@penmarch.fr](mailto:rh@penmarch.fr) - 02 98 58 60 19**

**Travailleurs handicapés** : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.